



CONSEIL MUNICIPAL

**SAMEDI 21 MARS 2026
à 9 heures
Salle du Conseil Municipal - Mairie de
Mably
5 rue du Parc - MABLY**

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Ordre du jour :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (Elu le plus jeune)

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A noter que, depuis le 1^{er} juillet 2022, les règles de publicité des actes administratifs des collectivités territoriales ont été modifiées. Dorénavant, les délibérations seront signées conjointement par M. Le Maire et le Secrétaire de Séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE (27 février 2026) (Rapporteur : Le Doyen d'âge)

- 1. ELECTION DU MAIRE**
- 2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS** (Rapporteur : Maire nouvellement élu)
- 3. ELECTION DES ADJOINTS** (Rapporteur : Maire nouvellement élu)
- 4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL** (Rapporteur : Maire nouvellement élu)
- 5. RAPPORT DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)** (Rapporteur : Premier Adjoint)

6. DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Rapporteur : Premier Adjoint)
7. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES (Rapporteur : Maire nouvellement élu)
8. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (IFCE) (Rapporteur : Maire nouvellement élu)
9. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rapporteur : Maire nouvellement élu)

LETTRES, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES